



Compte rendu du conseil d'administration du Comité Départemental de Badminton 89

Jeudi 25 avril 2019, 19h30 à Aillant sur Tholon, salle Mille club.

Présents: Jean-Marc CÊTRE, Stéphanie FISHER, Pascal LEFEBVRE, Jean-Michel PIERRELEE, Bruno POTHIER, Emilie FAURE, Eddy PINEL, Maxime BUTTURI, Yan CORVELLEC.

Absents excusés: Eric KRÄHENBÜHL, Samuel DESCHAMPS, Emmanuel BRAULT.

Ordre du jour:

- 1°) Approbation du dernier compte rendu de CA.
- 2°) Réflexion fédérale : qui fait quoi...
- 3°) Bilan arbitrage dans l'Yonne.
- 4°) Calendrier saison sportive 2019/2020 ; réflexion CDJ.
- 5°) Point emploi Yan CORVELLEC.
- 6°) Bilan MODEF formation 9 stagiaires licenciés dans l'Yonne.
- 7°) Statistiques comité 89.
- 8°) Bilan commission technique.
- 9°) Dossier AGFFBAD.
- 10°) Dossier ligue et représentation du 89 à l'AG de la Ligue.
- 11°) Préparation AG du comité 89.
- 12°) Questions diverses.

1°) Approbation du dernier compte rendu de CA.

Le compte rendu du conseil d'administration du 2 octobre 2018 est approuvé.

2°) Réflexion fédérale : qui fait quoi...

Suite à la réunion à Dijon en décembre avec la présence du président de la fédération Monsieur CHAYET, le constat est fait qu'il y a une superposition des compétences. Beaucoup de comités étaient absents et n'avaient pas pris la peine de répondre à la réflexion menée. Jean Marc CÊTRE avait répondu en posant la question de la spécialisation dans le badminton... Il avait également pris l'exemple du handball, en Bretagne par exemple, où il n'y a plus de comité mais la Ligue gère tout. A priori, ce n'est pas la direction qu'ils veulent prendre.



Durant la réunion aucun technicien n'est intervenu, aucune note de synthèse a été faite par la suite.

Pas de réelles propositions pour faire évoluer ce sport.

Le secrétaire de la Ligue a demandé de faire un organigramme du comité. JMC a répondu que sa priorité était de s'occuper en premier lieu des sportifs et des compétitions.

Démission du secrétaire générale à la Ligue.

Il a été remplacé par le secrétaire adjoint Denis WALKIEWICH, qui a été démis de sa fonction à la commission arbitrage.

3°) Bilan arbitrage dans l'Yonne.

Il y a une pénurie d'arbitre et juges arbitres dans l'Yonne et cela va se répercuter sur l'organisation des compétitions la saison prochaine.

Les arbitres : 7 stagiaires restent à valider. 1 a été validé aux championnats jeunes BOFC.

Les stagiaires ne peuvent pas se faire valider s'ils participent à la compétition.

D'autres périodes en dehors des championnats jeunes de BOFC ont été refusées par la CLOT. L.GRENOUILLET proposait que les stagiaires aillent se faire valider en Seine et Marne.

JMC et Y.CORVELLEC ont réussi à mettre en place (en 2 jours) une validation sur une compétition dans l'Yonne où les stagiaires seront validés par M.Goutte. Le comité prendra en charge les frais.

FORMABAD a donné l'autorisation, la CLOT n'a pas encore donné de réponse.

Pour essayer de résoudre le problème de pénurie d'arbitre et juge arbitre sur le territoire, plusieurs axes sont évoqués :

- Accentuer la formation des JA la saison prochaine.
- Des compétitions PROXIBAD vont être mises en place.
- Trouver une « reconnaissance » pour les arbitres, qui n'existe pas pour l'instant (les valoriser en prenant exemple sur d'autres départements où des bons d'achats sont offerts, appeler les arbitres pour les finales, faire un suivi d'arbitre...). Ce point sera évoqué à l'AG.

Précisions sur les compétences des JA :

- Le JA accrédité est limité aux compétitions accueillant des R4.
- Le JA certifié peut faire les compétitions nationales.

Dans l'Yonne, il reste 3 JA certifiés : J.CHOIN, F.PRUDENT, Y.CORVELLEC.

4°) Calendrier saison sportive 2019/2020 ; réflexion CDJ.

La ligue a sorti un projet de calendrier. Il devrait être affiné dans quelques jours.

Dans l'Yonne cette année, trop de CDJ (6). Le CDJ de Tonnerre a bien marché avec 85 joueurs. Nous soulignons encore une fois le désintérêt des clubs.

La saison prochaine, 4 CDJ seront proposés.



Lancement des PROXIBAD (de mini Bad à poussin) et des plateaux Mini Bad de 4h (ce qui compte pour la labellisation des clubs).

Une fois que la Ligue aura donné un calendrier définitif, les dates (plateaux, championnats Yonne, interclubs) seront placées. Les dates seront communiquées lors de l'AG.

5°) Point emploi Yan CORVELLEC.

Le projet d'emploi devait initialement être financé par le conseil départemental. Celui-ci ayant changé de profil, il ne peut intervenir que dans le cas d'un emploi à plein temps, ce qui n'est pas le cas pour Y.CORVELLEC.

Le GEMA (groupement d'employeurs) est lui par contre très intéressé par la candidature de Yan (compétences en natation, volley ball, formation secourisme...).

Embauché par le GEMA, Yan ferait le nombre d'heures de badminton voulu dans l'Yonne ou ailleurs, et le GEMA ferait son emploi du temps en fonction du temps restant.

Le GEMA doit faire un coût horaire rapidement.

Yan CORVELLEC a rempli un document relatant ses heures actuelles dans les clubs et au comité.

Les clubs de Sens et Joigny qui font intervenir Yan devront se prononcer s'ils désirent le conserver pour ses services. Dans le cas d'une réponse positive, ils devront souscrire au GEMA.

JMC souhaite proposer les services de Yan à tous les clubs ; ils devront se positionner rapidement. Yan donnera ses créneaux disponibles, afin d'harmoniser son emploi du temps.

6°) Bilan MODEF, formation 9 stagiaires licenciés dans l'Yonne.

9 personnes de l'école de l'armée de Fontainebleau ont été licenciées au comité 89 pour pouvoir passer la formation MODEF.

10 personnes ont obtenu le MODEF.

11 ont obtenu l'AB1.

7°) Statistiques comité 89.

Yan CORVELLEC fait un point de 2014 à 2019.

La Bourgogne Franche Comte est en dessous au niveau du nombre de licenciés mais reste bien développée par rapport à la zone rurale où elle est située.

A noté, l'inversion des statistiques entre le comité 21 et 25. Le 25 étant maintenant devant le 21. Le nombre d'éducateurs alloués au 25 est sans doute un facteur favorisant leur développement.

8°) Bilan commission technique.

Formation GEO : 2 personnes ont été formées à Quetigny.

Pensez à les valider sur Poona pour les maintenir actifs. Poona doit répondre dans les 30 jours si on fait un ticket (pour réclamation).

Il est dommage qu'il y ait peu de demande de formation, alors que Yan CORVELLEC a été très sollicité pour les tournois toute l'année.



Les clubs doivent faire un minimum d'efforts pour se former. Les services de Yan ne seront pas toujours gratuits !

9) Dossier AGFFBAD.

JMC fait parti de la commission « licence loisir », mais n'a jamais été convoqué pour traiter le sujet.

La fédération lutte pour maintenir le nombre de licenciés et multiplie les titres :

- Titre de participation : pas d'obligation de certificat médical.
- Titre de participation découverte : 1 compétition pour 1 journée (pas de coût).
- Titre de participation collective : forfait tarifaire selon le nombre de participants.
- Titre de participation été : licence estivale ouverte à la compétition (de juin à août).
- Titre de participation estivale: 3 semaines consécutives, pas de compétition possible.

Les comités récupéreront 40% de la licence.

10°) Dossier ligue et représentation du 89 à l'AG de la Ligue.

L'AG de la Ligue aura lieu le 17 mai, 19h30 à DIJON. Le dialogue de gestion précise que le comité 89 peut avoir jusqu'à 7 représentants, 4 obligatoires. Eddy PINEL, Emilie FAURE, Jean Michel PIERRELEE accompagneront Jean Marc Cêtre.

11°) Préparation AG du comité 89.

L'AG se tiendra le jeudi 13 juin à AUXERRE, salle Espace 89.

JMC communique la date auprès des clubs le plus vite possible.

12°) Questions diverses.

JMC revient sur le litige entre Avallon et la commission interclubs de la Ligue. Lors de la journée interclubs régionale à Tonnerre, Maxime BUTTURI a fait jouer une joueuse inscrite le jour même. L'autorisation lui avait été donnée par Marc BULTHE par téléphone. Il avait d'ailleurs ajouté qu'inscrire les joueurs avant le jeudi n'était là que pour faciliter la table de marque le jour même. Le règlement de la compétition étant contradictoire, tous ne l'interprètent pas de la même manière.

Aucune décision n'est prise à ce jour.

JMC nous fait part de son souhait de ne pas renouveler son mandat de président du comité 89. Un délai de préavis d'un an est donné pour permettre de futures candidatures. JMC nous explique qu'il ne prend pas plaisir dans l'environnement du badminton, qui n'est pas son sport.

Yan CORVELLEC le remercie d'avoir fait avancer beaucoup de dossiers : arbitrage, JA, formation...

Sophie TARTARIN a demandé une explication par mail sur le coaching aux championnats de France jeunes (Marine LASIS licenciée à Joigny, qualifiée pour la compétition). En effet R.FURIC lui a dit qu'un coach de la Ligue pouvait se substituer au club pour cette compétition si les clubs n'en avaient pas. Aucun coût n'a été défini. Aucun accord ne sera donné. JMC a précisé que le comité n'aidera en aucun cas les sœurs LASIS, celles-ci ne véhiculant pas de bonnes valeurs sportives.



Fin de la réunion : 22h30

Stéphanie FISHER, secrétaire.